

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement Sud-Ouest, que lors d'une séance spéciale du Conseil d'arrondissement qui sera tenue à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le 23 septembre 2008, le Conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure relative à la cour avant, pour un bâtiment situé au 6401, rue Beaulieu, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

La dérogation mineure vise à permettre la construction d'une cour anglaise en cour avant d'une profondeur de 2 mètres et d'une dimension de 3 mètres carrés en dérogation aux articles 403 à 407 du règlement d'urbanisme (01-280) qui exige une profondeur maximale de 1 mètre, une superficie minimale de 5 mètres carrés et une largeur minimale de 1,5 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de ladite séance spéciale qui se tiendra à 18 h.

**DONNÉ** à Montréal, ce 7 septembre 2008.

Caroline Fiset, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Informations : 514 872-3431**